

Information financière relative au troisième trimestre et aux neuf premiers mois de 2021

## EBITDAaL en forte progression, porté par une dynamique commerciale soutenue dans le mobile et par la poursuite des efforts de maîtrise des coûts

- Base clients mobiles postpayés +3,9 % / Base clients câble +25,5 % en glissement annuel
- Le chiffre d'affaires progresse de +3,3 %, et les services facturés au client de +4,8 % au T3 en glissement annuel
- L'EBITDAaL s'améliore de +8,1 % au T3 en glissement annuel (9 mois 2021 : +8,5 %)

### Éléments opérationnels marquants - T3

- **Forte progression des ajouts nets dans le mobile.** La base de clients mobiles postpayés a progressé de 37 000 contrats à 2,7 millions d'abonnés, soutenue par l'attrait du portefeuille Go, notamment de l'abonnement Go Plus dont le forfait a été porté de 8 GB à 10 GB en juin.
- **Les offres Love et Home maintiennent une trajectoire solidement ascendante.** La base de clients câble a augmenté de 17 000 unités au T3 à 382 000 clients (+25,5 % sur un an).
- **L'ARPO convergent B2C a diminué de 3,1 % en glissement annuel à 73,1 euros**, sous l'effet des réductions offertes sur les forfaits mobiles convergents.
- **L'ARPO mobile postpayé est resté stable à 20,5 euros.**

### Chiffres-clés opérationnels du groupe Orange Belgium

	T3 2020	T3 2021	Variation
Base clients abonnements mobiles (en milliers)	2 615	2 718	3,9%
Ajouts nets (en milliers)	21	37	75,8%
ARPO des abonnements mobile uniquement (€ par mois)	20,5	20,5	-0,3%
Base clients câble (en milliers)	305	382	25,5%
Ajouts nets (en milliers)	17	17	-1,1%
ARPO convergence B2C (€ par mois)	75,4	73,1	-3,1%

### Éléments financiers marquants - T3

- **Le chiffre d'affaires s'est élevé à 346,3 millions d'euros, en hausse de 3,3 % en glissement annuel**, ce qui est attribuable principalement à l'amélioration du chiffre d'affaires sur les services mobiles et les services aux opérateurs. Poursuivant la trajectoire haussière des trimestres précédents, les services facturés au client ont encore enregistré une progression de 4,8 % en glissement annuel, soutenus principalement par la hausse du chiffre d'affaires des services convergents (+14,6 % en glissement annuel). La croissance du chiffre d'affaires est également liée à une augmentation significative du trafic d'itinérance de la clientèle et des visiteurs.
- **L'EBITDAaL s'est amélioré de 8,1 % en glissement annuel à 96,7 millions d'euros.** Cette évolution est attribuable principalement à la hausse du chiffre d'affaires sur les services facturés au client et à la poursuite des efforts de maîtrise des coûts. La marge d'EBITDAaL a atteint 27,9 %.
- **Les eCapex sont ressortis à 40,2 millions d'euros, en légère baisse par rapport au T3 2020 en raison des effets saisonniers.** Un rattrapage est anticipé au T4 du fait de la mise en œuvre du contrat de partage de réseaux.

### Chiffres-clés financiers du groupe Orange Belgium (en millions d'€)

en millions d'euros	en données historiques		Variation en données historiques	en données historiques		Variation en données historiques
	T3 2020	T3 2021		9M 2020	9M 2021	
<b>Chiffre d'affaires consolidé</b>	<b>335,3</b>	<b>346,3</b>	<b>3,3%</b>	<b>971,9</b>	<b>1 002,1</b>	<b>3,1%</b>
Services facturés aux clients	230,6	241,7	4,8%	676,4	702,5	3,9%
<b>EBITDAaL</b>	<b>89,4</b>	<b>96,7</b>	<b>8,1%</b>	<b>237,6</b>	<b>257,9</b>	<b>8,5%</b>
marge (% du chiffre d'affaires)	26,7%	27,9%	126 bp	24,4%	25,7%	129 bp
eCAPEX <sup>1</sup>	-41,9	-40,2	-4,1%	-106,8	-121,5	13,8%
<b>Cash-flow opérationnel<sup>2</sup></b>	<b>47,5</b>	<b>56,5</b>	<b>18,9%</b>	<b>130,7</b>	<b>136,3</b>	<b>4,3%</b>
Endettement financier net	135,3	63,3		135,3	63,3	

1. Les eCapex s'entendent hors frais d'acquisition de fréquences. Aux T1 et T3 2021, le montant des frais d'acquisition de fréquences s'est élevé à 10,9 millions d'euros par trimestre pour Orange Belgium.
2. Cash-flow opérationnel défini comme EBITDAaL – eCapex hors frais d'acquisition de fréquences

Xavier Pichon, Chief Executive Officer, commente :

Orange Belgium a maintenu une performance commerciale soutenue au troisième trimestre, portée par les améliorations apportées au portefeuille Go et par la progression continue de nos offres convergentes.

Par ailleurs, Orange Belgium continue à se différencier sur le marché tout en étoffant ses propositions commerciales de manière à mieux satisfaire les besoins en constante évolution de sa clientèle.

Nous avons lancé avec succès Orange TV Lite, qui permet d'accéder au contenu en streaming sans avoir à payer un abonnement complet et sans décodeur. Nous avons également introduit *hey!*, notre nouvelle marque 100 % digitale, qui cible une clientèle ultra-connectée dont la vie est totalement orientée vers le digital.

Antoine Chouc, Chief Financial Officer, ajoute :

Nos résultats commerciaux transparaissent également dans une bonne performance financière. Notre chiffre d'affaires s'est accru de 3,3 % par rapport à l'année dernière, grâce principalement à la progression du chiffre d'affaires sur les services facturés au client ainsi qu'à la croissance des revenus des services aux opérateurs.

La hausse du revenu sur les services facturés au client associée à la poursuite des efforts de maîtrise des coûts nous ont permis d'enregistrer un EBITDAaL exceptionnel pour ce trimestre. En ce qui concerne les eCapex, nous prévoyons un rattrapage au dernier trimestre de cette année.

Compte tenu de ces résultats et de l'amélioration de la situation sanitaire, nous prévoyons de dépasser légèrement nos prévisions d'EBITDAaL. Nos prévisions de chiffre d'affaires et d'eCapex restent inchangées.

## Table des matières

1.	Principaux éléments marquants .....	4
1.1	Éléments opérationnels marquants .....	4
1.2	Éléments marquants sur le plan réglementaire .....	4
2.	Commentaires relatifs à la situation financière .....	6
2.1	Comptes consolidés du groupe Orange Belgium .....	6
2.2	État consolidé du résultat global .....	6
2.3	Liquidités et ressources en capital .....	7
2.4	Activités du groupe Orange Belgium, par secteur d'activité .....	8
2.4.1.	Orange Belgium .....	8
2.4.2.	Orange Communications Luxembourg .....	9
3.	Perspectives .....	10
4.	Risques financiers et gestion du risque .....	10
5.	Litiges .....	10
6.	Événements postérieurs à la clôture .....	11
7.	Calendrier financier 2021 .....	11
8.	Conférence téléphonique .....	11
9.	Actions .....	12
10.	États financiers consolidés .....	13
	Compte de résultats consolidé .....	13
	État consolidé de la situation financière .....	14
	État consolidé des flux de trésorerie .....	15
11.	Glossaire .....	16
	À propos d'Orange Belgium .....	18

# 1. Principaux éléments marquants

## 1.1 Éléments opérationnels marquants

### ■ Orange Belgium lance #TousSolidaires

Les fortes inondations ont beaucoup perturbé la vie de nombreux citoyens belges. En tant qu'opérateur responsable, Orange Belgium a maintenu (et rétabli le cas échéant) la connectivité dans les zones touchées, et a également apporté son soutien aux familles affectées. Orange Belgium a décidé de transformer 100 shops en points de collecte où chacun pouvait déposer des objets pour aider les personnes ayant perdu leur habitation. De plus, les clients touchés par ces fortes inondations ont obtenu 5 GB de données mobiles.

### ■ Lancement d'Orange TV Lite

Orange TV Lite permet de combiner un compte de streaming et la télévision ordinaire sans avoir à payer un abonnement complet. Orange TV Lite offre aux téléspectateurs la possibilité de regarder une sélection d'une vingtaine de chaînes de télévision. Ce service sera décliné en deux offres : l'une avec les chaînes néerlandophones et l'autre avec les chaînes francophones.

Orange TV Lite offre un certain nombre de possibilités supplémentaires. Les émissions peuvent être enregistrées et revues ultérieurement en replay. La télévision peut être diffusée en continu sur différents appareils et l'application peut être installée sur un total de cinq appareils afin que toute la famille puisse en profiter.

Orange TV Lite est uniquement disponible dans le cadre d'un abonnement « Love » ou « Home » au prix de 8,50 euros par mois.

### ■ Orange Belgium lance hey!, une nouvelle marque 100 % digitale

Le 24 septembre 2021, pour répondre aux besoins des consommateurs ultra-connectés, Orange Belgium a lancé une nouvelle 'b-brand' innovante. hey! est une marque 100 % digitale qui adopte une approche participative spécialement conçue pour répondre aux besoins des clients ultra-connectés dont la vie est totalement orientée vers le digital. Cette nouvelle proposition de valeur repose sur 4 piliers : une offre 100 % digitale, à faible impact, généreuse et évolutive.

### ■ Orange Money arrive en Belgique

Grâce à Orange Money, une application mobile totalement gratuite, les clients disposent désormais d'un portefeuille mobile et peuvent envoyer instantanément de l'argent à d'autres utilisateurs d'Orange Money, en Belgique ou en Afrique. Qui plus est, le service est ouvert à tous les clients, quel que soit leur opérateur télécom. Ce service, lancé pour la première fois dans un autre pays européen que la France, vient compléter la large gamme de services d'Orange Belgium et les offres spéciales dédiées aux diasporas belges que l'opérateur a déjà commercialisées.

### ■ Premier 5G Lab ouvert à Anvers

Orange Belgium a officiellement ouvert son premier 5G Lab à Anvers. L'occasion pour toute entreprise de découvrir, tester et développer de nouveaux cas d'utilisation innovants de la technologie de réseau 5G Stand Alone.

Ce 5G Lab réunit toutes les connaissances et l'expertise d'Orange Belgium en matière de 5G dans l'industrie 4.0. De nouveaux cas d'utilisation dans l'industrie 4.0 sont développés et testés en marge des cas d'utilisation initiaux de co-innovation déployés dans le port d'Anvers. Dans le cadre de ce processus, Orange Belgium étend en permanence son écosystème de partenaires, de clients et de start-up. Le Lab rejoindra le réseau international du Groupe Orange, qui compte déjà 7 autres Labs en Europe. De quoi propulser la collaboration et l'innovation à un niveau jamais atteint.

## 1.2 Éléments marquants sur le plan réglementaire

### ■ Revue des décisions d'analyse des marchés de 2018

La CRC a engagé une revue de la décision de 2018 d'analyse des marchés qui définit le cadre réglementaire des réseaux câble, cuivre et fibre en Belgique. Une nouvelle décision est attendue aux alentours de la mi-2023.

### ■ Marché des lignes louées

En décembre 2019, l'IBPT a publié une décision confirmant que Proximus occupait toujours une position dominante en ce qui concerne le marché de l'accès de haute qualité et maintenu les obligations existantes qui lui incombaient en matière d'accès, de transparence, de non-discrimination et de contrôle des prix. Par ailleurs, l'IBPT a imposé à Proximus une nouvelle obligation, celle de fournir un accès aux gaines qui contiennent ses fibres optiques. Cependant, les obligations de l'opérateur se sont vues réduites dans certaines zones géographiques où la concurrence était suffisante.

Le 31 mars 2021, l'IBPT a lancé une consultation publique concernant l'offre de référence BROTSOLL de Proximus pour les services d'accès de haute qualité. Cette consultation a pris fin le 11 mai 2021 et une décision définitive a été adoptée le 21 septembre 2021.

### ■ Nouvelles attributions de fréquences et renouvellement des attributions de fréquences existantes

#### ■ Prolongation des licences 2G et 3G

La décision sur la prolongation de ces licences jusqu'en septembre 2021 a été publiée le 23 février 2021. Compte tenu du retard dans la finalisation du nouveau cadre d'attribution des fréquences, l'IBPT a publié le 23 juin 2021 une consultation sur l'opportunité de prolonger la durée de validité des licences de 6 mois supplémentaires à partir de la mi-septembre. De fait, le 7 septembre 2021, l'IBPT a publié une décision visant à prolonger de six mois les autorisations 2G et 3G, c'est-à-dire désormais jusqu'en mars 2022.

## **Attribution des nouvelles bandes de fréquences 700/900/1400/1800/2100/3500 MHz et incertitudes sur la date de la mise aux enchères des droits de la 5G**

Le gouvernement fédéral belge a approuvé le 22 janvier 2021 les arrêtés royaux et le projet de loi qui définissent le cadre de la mise aux enchères des droits de la 5G (700, 3400-3800 et 1400 MHz) et le renouvellement des licences pour les bandes de fréquence 900, 1800 et 2100 MHz. Le cadre comporte une série de conditions qui visent principalement à favoriser l'entrée en lice d'un quatrième opérateur de réseau avec une gamme complète de services. Pour l'instant, aucun changement significatif par rapport aux décrets publiés à la mi-2018 par l'IBPT n'a été communiqué.

L'IBPT a également lancé une consultation publique sur l'ensemble des fréquences qui doivent être attribuées au cours des prochains mois (fréquences 5G et bandes 900/1800/2100). Cette consultation implique le report jusqu'en novembre 2021 de toute nouvelle décision sur les attributions de fréquences. L'un des éléments saillants de cette discussion est la possibilité de réserver une quantité de spectre à un éventuel 4<sup>ème</sup> acteur.

Les enchères sont prévues pour le deuxième trimestre 2022.

## **Droits d'utilisation provisoires dans la bande de fréquences 3,6 GHz-3,8 GHz**

Compte tenu du retard dans les nouvelles attributions de fréquences, l'IBPT a octroyé le 15 juillet 2020 des droits d'utilisation provisoires dans la bande de fréquences radioélectriques 3,6-3,8 GHz à cinq opérateurs : Orange Belgium, Proximus, Telenet, le spécialiste flamand des CIT Cegeka et l'opérateur B2B Entropia (qui a renoncé à ses droits le 29 juillet 2020). Après une série de changements, les 3 opérateurs de réseau ont désormais accès à des droits d'utilisation provisoires de 50 MHz dans cette bande de fréquences.

### ▪ **Contrat de partage de réseau entre Orange Belgium et Proximus**

Orange Belgium et Proximus avaient signé le 25 novembre 2019 un accord de partage de réseau d'accès mobile couvrant les technologies 2G, 3G, 4G et 5G, et portant sur la création d'une coentreprise à égalité. Telenet avait déposé un recours contre cet accord auprès de l'Autorité belge de la Concurrence, laquelle, dans sa décision du 10 janvier 2020, a accordé à l'IBPT un délai de 2 mois supplémentaires pour lui permettre de réexaminer l'accord. Les mesures provisoires décidées par l'Autorité belge de la Concurrence ont pris fin le 16 mars 2020 et Orange Belgium et Proximus ont repris la mise en œuvre du projet.

Tandis que la procédure sur le fond est en cours, l'Autorité belge de la Concurrence a adressé à Orange Belgium et Proximus plusieurs demandes d'information concernant plusieurs aspects de l'accord. L'issue de la procédure est attendue avant la fin de l'année.

### ▪ **Transposition du Code des communications électroniques européen (CCEE)**

La transposition du CCEE, qui redéfinit en droit national le cadre réglementaire des télécommunications, est reportée au T4 2021. Les projets de loi, qui semblent reprendre dans les grandes lignes les textes européens, ont été examinés par le Conseil d'État et doivent à présent être approuvés par le Parlement.

### ▪ **Consultation sur le projet de communication concernant les « TowerCos »**

L'IBPT a lancé une consultation, close le 8 octobre 2021, sur l'interprétation de la loi régissant les droits et obligations des « towercos » (sociétés exploitant des pylônes de télécommunication) en ce qui concerne le partage des sites d'antennes.

### ▪ **Tarifs sociaux dans le secteur des télécommunications**

Le gouvernement fédéral a mis en œuvre un projet d'examen des modalités (techniques, financières, opérationnelles) de définition des rabais sur les tarifs sociaux pour certains groupes d'utilisateurs. Une consultation publique sera lancée avant la fin de l'année.

## 2. Commentaires relatifs à la situation financière

### 2.1 Comptes consolidés du groupe Orange Belgium

Groupe Orange Belgium : compte de résultats consolidé

en millions d'euros	en données historiques T3 2020	T3 2021	Variation en données historiques	en données historiques 9M 2020	9M 2021	Variation en données historiques
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>335,3</b>	<b>346,3</b>	<b>3,3%</b>	<b>971,9</b>	<b>1 002,1</b>	<b>3,1%</b>
Belgique	321,4	331,0	3,0%	933,5	960,1	2,9%
Luxembourg	18,3	18,8	3,1%	49,7	55,8	12,1%
Élimination intra-groupe	-4,4	-3,5	-19,2%	-11,3	-13,8	21,6%
<b>EBITDAaL</b>	<b>89,4</b>	<b>96,7</b>	<b>8,1%</b>	<b>237,6</b>	<b>257,9</b>	<b>8,5%</b>
Belgique	86,7	93,5	7,9%	229,2	248,5	8,4%
Luxembourg	2,7	3,2	17,4%	8,4	9,4	11,5%
<i>marge (% du chiffre d'affaires)</i>	<i>26,7%</i>	<i>27,9%</i>	<i>126 bp</i>	<i>24,4%</i>	<i>25,7%</i>	<i>129 bp</i>

### 2.2 État consolidé du résultat global

#### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé a augmenté de 3,3 % à 346,3 millions d'euros.

Groupe Orange Belgium : chiffre d'affaires consolidé

en millions d'euros	en données historiques T3 2020	T3 2021	Variation en données historiques	en données historiques 9M 2020	9M 2021	Variation en données historiques
<i>Convergence</i>	56,5	64,8	14,6%	162,9	188,3	15,6%
<i>Mobile seul</i>	149,7	149,1	-0,4%	440,3	431,4	-2,0%
<i>Fixe seul</i>	14,5	17,9	23,5%	43,3	52,4	20,9%
<i>Services informatiques &amp; Intégration</i>	10,0	9,9	-0,7%	29,9	30,4	1,7%
Services facturés aux clients	230,6	241,7	4,8%	676,4	702,5	3,9%
Vente d'équipements	33,3	25,7	-22,6%	89,4	95,8	7,2%
Services aux opérateurs	63,9	65,9	3,0%	182,8	178,9	-2,2%
Autres revenus	7,4	13,0	75,5%	23,3	25,0	7,2%
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>335,3</b>	<b>346,3</b>	<b>3,3%</b>	<b>971,9</b>	<b>1 002,1</b>	<b>3,1%</b>

- **Les services facturés aux clients** ont connu une progression de 4,8 % à 241,7 millions d'euros, grâce principalement à la croissance du chiffre d'affaires dans les services convergents (+14,6 %) et les services fixes (+23,5 %). La croissance du chiffre d'affaires des services fixes est liée à l'augmentation de la base clients et à l'introduction de l'offre « haut débit seul ».
- **Les ventes d'équipements et les autres revenus** ont diminué de 4,8 % en raison d'une baisse des volumes par rapport à l'année dernière.
- **Les revenus des services aux opérateurs**, en revanche, ont connu une progression de 3,0 % liée principalement à la hausse du trafic d'itinérance de la clientèle et des visiteurs, en partie contrebalancée par la baisse du trafic entrant (voix et SMS).

#### Charges opérationnelles

Le montant total des charges opérationnelles a augmenté de 1,5 % en glissement annuel à 249,6 millions d'euros.

en millions d'euros	en données historiques T3 2020	T3 2021	Variation en données historiques	en données historiques 9M 2020	9M 2021	Variation en données historiques
Coûts directs	-143,8	-150,6	4,8%	-400,7	-416,6	4,0%
Charges de personnel	-37,0	-36,0	-2,8%	-111,3	-113,3	1,8%
Coûts indirects y compris le droit d'utilisation d'actifs et coûts de financement de contrat de location	-65,0	-62,9	-3,2%	-222,3	-214,3	-3,6%
<i>dont, dotations aux amortissements des droits d'utilisation et intérêts sur passifs liés aux actifs financés</i>	<i>-12,7</i>	<i>-13,7</i>		<i>-37,1</i>	<i>-41,6</i>	
	<b>-245,8</b>	<b>-249,6</b>	<b>1,5%</b>	<b>-734,3</b>	<b>-744,2</b>	<b>1,4%</b>

- Les **coûts directs** se sont inscrits en hausse de 4,8 % à 150,6 millions d'euros, ce qui s'explique principalement par l'augmentation des coûts de l'activité câble et du coût des équipements, en partie compensée par la diminution des coûts d'interconnexion et des commissions.
- Les **charges de personnel** se sont élevées à 36,0 millions d'euros, soit une diminution de 2,8 % par rapport au T3 2020.
- Les **coûts indirects** se sont inscrits en baisse de 3,2 %, ce qui résulte principalement des efforts de maîtrise des coûts et de la diminution saisonnière des frais généraux et des investissements publicitaires.

## De l'EBITDAaL au résultat net

Réconciliation de l'EBITDAaL au résultat net

en millions d'euros	en données historiques		en données historiques	
	T3 2020	T3 2021	9M 2020	9M 2021
<b>EBITDAaL</b>	<b>89,4</b>	<b>96,7</b>	<b>237,6</b>	<b>257,9</b>
<i>marge (% du chiffre d'affaires)</i>	<i>26,7%</i>	<i>27,9%</i>	<i>24,4%</i>	<i>25,7%</i>
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	0,0	0,0	0,1	0,2
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-58,2	-74,5	-176,8	-223,0
Autres frais de restructuration	-1,1	-0,6	-4,7	-3,3
Coûts de financement de contrat de location	0,2	0,3	1,4	1,4
<b>Résultat opérationnel (EBIT)</b>	<b>30,4</b>	<b>22,0</b>	<b>57,5</b>	<b>33,2</b>
Résultat financier	-1,2	-0,6	-4,3	-2,1
<b>Résultat courant avant impôts (PBT)</b>	<b>29,2</b>	<b>21,5</b>	<b>53,3</b>	<b>31,1</b>
Impôts	-7,7	-3,5	-11,3	-5,7
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>21,4</b>	<b>18,0</b>	<b>41,8</b>	<b>25,3</b>

- L'EBITDAaL s'est élevé à 96,7 millions d'euros, soit une progression de 8,1 %, ce qui est principalement attribuable à l'accélération du chiffre d'affaires, à la maîtrise des coûts et aux effets saisonniers.
- Les dotations aux amortissements se sont élevées à 74,5 millions d'euros au T3 2021.
- Les charges de restructuration sont ressorties à 0,6 million d'euros pour le trimestre.
- Les charges financières nettes (en incluant les coûts financiers de leasing à hauteur de 0,3 million d'euros) ont atteint 0,6 million d'euros.
- Le Groupe a enregistré une charge d'impôt de 3,5 millions d'euros au T3 2021 contre 7,7 millions d'euros au T3 2020.
- Orange Belgium a publié un résultat net de 18,0 millions d'euros pour le trimestre contre 21,4 millions d'euros au T3 2020.

## 2.3 Liquidités et ressources en capital

Les principaux indicateurs utilisés par le groupe pour analyser ses flux de trésorerie sont le cash-flow opérationnel et le cash-flow organique. Le cash-flow opérationnel se définit comme l'EBITDAaL après déduction des eCapex. Le cash-flow organique mesure le flux net de trésorerie générée par l'activité, diminué des eCapex, et majoré du produit de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Le cash-flow opérationnel s'est amélioré, passant de 47,5 millions d'euros au T3 2020 à 56,5 millions d'euros au T3 2021, porté par la progression de l'EBITDAaL et par la légère diminution des eCapex.

### Cash-flow opérationnel

en millions d'euros	en données historiques		en données historiques	
	T3 2020	T3 2021	9M 2020	9M 2021
<b>EBITDAaL</b>	<b>89,4</b>	<b>96,7</b>	<b>237,6</b>	<b>257,9</b>
eCAPEX <sup>1</sup>	-41,9	-40,2	-106,8	-121,5
<b>Cash-flow opérationnel<sup>2</sup></b>	<b>47,5</b>	<b>56,5</b>	<b>130,7</b>	<b>136,3</b>

1. Les eCapex s'entendent hors frais d'acquisition de fréquences. Aux T1 et T3 2021, le montant des frais d'acquisition de fréquences s'est élevé à 10,9 millions d'euros par trimestre pour Orange Belgium.
2. Cash-flow opérationnel défini comme EBITDAaL – eCapex hors frais d'acquisition de fréquences.

Le cash-flow organique s'est élevé à 61,2 millions d'euros au T3 2021.

### Rapprochement du cash-flow organique

en millions d'euros	en données historiques		en données historiques	
	T3 2020	T3 2021	9M 2020	9M 2021
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>21,4</b>	<b>18,0</b>	<b>41,8</b>	<b>25,3</b>
Éléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie	79,3	92,1	249,4	292,4
Variation du besoin en fonds de roulement	4,1	20,0	24,1	21,1
Autres décaissements nets	-2,9	-5,3	-24,7	-28,3
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>102,0</b>	<b>124,8</b>	<b>290,6</b>	<b>310,6</b>
eCapex	-41,9	-51,1	-106,8	-143,3
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisations	-1,2	0,6	-15,4	-16,1
Remboursements des dettes locatives	-12,8	-13,0	-37,5	-40,0
<b>Cash-flow organique</b>	<b>46,1</b>	<b>61,2</b>	<b>130,9</b>	<b>111,1</b>

L'endettement net à la fin du trimestre s'est établi à 63,3 millions d'euros, contre 144,9 millions d'euros au 31 décembre 2020. Le levier, calculé par le ratio dette nette / EBITDAaL présenté, a ainsi été ramené à 0,2 x.

## Endettement net

en millions d'euros	31.12.2020	30.09.2021
<b>Disponibilités et quasi-disponibilités</b>		
Disponibilités	-32,0	-25,0
Quasi-disponibilités	-28,8	-35,7
	<b>-60,8</b>	<b>-60,7</b>
<b>Passif financiers</b>		
Emprunts inter-sociétés à court terme	200,4	-0,1
Emprunts bancaires	1,9	0,7
Emprunts inter-sociétés à long terme	3,4	123,3
	<b>205,8</b>	<b>124,0</b>
<b>Dette nette (Emprunts et dettes assimilées - Disponibilités et quasi-disponibilités)</b>	<b>144,9</b>	<b>63,3</b>
Dette nette/EBITDAaL présenté	0,5	0,2

## 2.4 Activités du groupe Orange Belgium, par secteur d'activité

Le détail des activités du groupe Orange Belgium se présente comme suit :

### 2.4.1. Orange Belgium

#### Analyse opérationnelle

##### Services sur les réseaux câblés

La base de clients câble d'Orange Belgium a continué de s'accroître au T3 2021. Au cours du trimestre, les offres Love et Home ont attiré 17 000 nouveaux abonnés pour atteindre 382 000 clients. Les clients B2C représentent près de 90 % de la base de clients câble.

##### Orange Belgium : données opérationnelles relatives aux services sur les réseaux câblés (en milliers, sauf indication contraire)

	T3 2020	T3 2021	Variation		T3 2020	T3 2021
<b>Base clients câble</b>				<b>Ajouts nets</b>		
Base clients câble B2C	273	340	24,5%	Base clients câble B2C	15	14
Base clients câble B2B	32	42	33,5%	Base clients câble B2B	2	2
	<b>305</b>	<b>382</b>	<b>25,5%</b>		<b>17</b>	<b>17</b>
<b>ARPO (par mois, en €)</b>						
ARPO convergence B2C	75,4	73,1	-3,1%			

##### Services mobiles

Avec un ajout net de 37 000 abonnés sur le trimestre, la base de clients postpayés a atteint 2,7 millions d'abonnés, tandis que la base de clients prépayés a diminué de 10,5 %.

L'ARPO mobile postpayé a connu une diminution de 0,3 % à 20,5 euros au troisième trimestre 2021.

##### Orange Belgium : données opérationnelles relatives aux services mobiles (en milliers, sauf indication contraire)

	T3 2020	T3 2021	Variation		T3 2020	T3 2021
<b>Clients mobiles</b>				<b>Ajouts nets</b>		
Forfaits	2 615	2 718	3,9%	Forfaits	21	37
Prépayés	475	425	-10,5%	Prépayés	-8	-7
M2M	1 531	1 795	17,2%	M2M	69	54
	<b>4 621</b>	<b>4 938</b>	<b>6,9%</b>		<b>81</b>	<b>84</b>
Clients MVNO	343	355	3,2%	Clients MVNO	15	4
<b>ARPO mobile (par mois, en €)</b>						
<b>Mobile mixte</b>	<b>18,2</b>	<b>18,3</b>	<b>0,6%</b>			
Forfaits	20,5	20,5	-0,3%			
Prépayés	7,4	7,1	-3,7%			



## Analyse financière

Le chiffre d'affaires en Belgique a connu une amélioration de 3,0 % à 331,0 millions d'euros. Cette progression repose principalement sur la hausse des revenus des services facturés au client et des services aux opérateurs. De fait, les services facturés au client ont connu un accroissement de 4,6 % à 230,3 millions d'euros grâce à la hausse du chiffre d'affaires des services convergents (+14,6 %) ainsi que du chiffre d'affaires des services fixes (+27,5 %). Les revenus des services aux opérateurs ont crû de 1,8 % à 63,0 millions d'euros, grâce à la hausse du trafic d'itinérance de la clientèle et des visiteurs qui a été en partie contrebalancée par la baisse du trafic entrant (voix et SMS).

### Orange Belgium : principales données financières

en millions d'euros	en données historiques T3 2020	T3 2021	en données historiques Variation	en données historiques 9M 2020	9M 2021	en données historiques Variation
Convergence	56,5	64,8	14,6%	162,9	188,3	15,6%
Mobile seul	141,0	139,6	-1,0%	414,8	403,5	-2,7%
Fixe seul	12,6	16,0	27,5%	36,8	46,4	26,1%
Services informatiques & Intégration	10,0	9,9	-0,7%	29,9	30,4	1,7%
Services facturés aux clients	220,0	230,3	4,6%	644,4	668,7	3,8%
Vente d'équipements	29,2	22,9	-21,6%	79,4	86,7	9,2%
Vente en gros	61,9	63,0	1,8%	178,3	171,9	-3,6%
Autres revenus	10,2	14,8	44,9%	31,4	32,9	4,9%
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>321,4</b>	<b>331,0</b>	<b>3,0%</b>	<b>933,5</b>	<b>960,1</b>	<b>2,9%</b>
<b>EBITDAaL</b>	<b>86,7</b>	<b>93,5</b>	<b>7,9%</b>	<b>229,2</b>	<b>248,5</b>	<b>8,4%</b>
<i>marge (% du chiffre d'affaires)</i>	<i>27,0%</i>	<i>28,2%</i>	<i>127 bp</i>	<i>24,5%</i>	<i>25,9%</i>	<i>133 bp</i>

L'EBITDAaL s'est accru de 7,9 % sous l'effet de l'amélioration du chiffre d'affaires des services facturés au client, des effets saisonniers et de la maîtrise des coûts au cours du trimestre.

## 2.4.2. Orange Communications Luxembourg

### Analyse opérationnelle

Orange Communications Luxembourg a augmenté de 4,1 % sa base de clients postpayés à 122 000 abonnés.

### Orange Communications Luxembourg : données opérationnelles relatives aux services mobiles

	T3 2020	T3 2021	Variation		T3 2020	T3 2021
<b>Clients mobiles (hors MVNO)</b>				<b>Ajouts nets</b>		
Forfaits	117	122	4,1%	Forfaits	0	3
Prépayés	16	15	-7,5%	Prépayés	2	1
M2M	71	69	-3,5%	M2M	3	-4
	<b>206</b>	<b>206</b>	<b>0,0%</b>		<b>6</b>	<b>-1</b>
Clients MVNO	3	4	38,2%	Clients MVNO	0	0

### Analyse financière

Le chiffre d'affaires a enregistré un accroissement de 3,1 % au cours du trimestre à 18,8 millions d'euros, ce qui résulte principalement de la hausse des revenus des services facturés au client (+7,5 %) ainsi que de la progression des revenus des services aux opérateurs (+47,4 %). L'amélioration des revenus des services aux opérateurs s'explique par la hausse du trafic d'itinérance de la clientèle et des visiteurs et par l'augmentation du trafic entrant.

L'EBITDAaL s'est inscrit en hausse de 17,4 % à 3,2 millions d'euros.

### Orange Communications Luxembourg : principales données financières

en millions d'euros	en données historiques T3 2020	T3 2021	en données historiques Variation	en données historiques 9M 2020	9M 2021	en données historiques Variation
Mobile seul	8,7	9,6	9,8%	25,5	27,9	9,5%
Fixe seul	1,9	1,9	-2,8%	6,5	5,9	-9,0%
Services facturés aux clients	10,6	11,4	7,5%	32,0	33,8	5,8%
Vente d'équipements	4,0	2,8	-29,9%	10,0	9,1	-8,7%
Services aux opérateurs	2,9	4,3	47,4%	7,0	11,3	59,8%
Autres revenus	0,7	0,3	-62,3%	0,8	1,6	111,0%
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>18,3</b>	<b>18,8</b>	<b>3,1%</b>	<b>49,7</b>	<b>55,8</b>	<b>12,1%</b>
<b>EBITDAaL</b>	<b>2,7</b>	<b>3,2</b>	<b>17,4%</b>	<b>8,4</b>	<b>9,4</b>	<b>11,5%</b>
<i>marge (% du chiffre d'affaires)</i>	<i>15,0%</i>	<i>17,1%</i>	<i>208 bp</i>	<i>16,9%</i>	<i>16,8%</i>	<i>-9 bp</i>

### 3. Perspectives

Orange Belgium confirme ses objectifs pour 2021 :

- Le chiffre d'affaires devrait enregistrer une croissance faible à un chiffre
- Le montant total des eCapex en 2021 devrait se situer entre 200 millions d'euros et 220 millions d'euros.
- En ce qui concerne l'objectif d'EBITDAaL (compris entre 320 millions d'euros et 340 millions d'euros), la société prévoit de dépasser légèrement cette fourchette compte tenu des résultats positifs et de l'amélioration de la situation sanitaire.

### 4. Risques financiers et gestion du risque

Aucun changement n'est intervenu par rapport aux informations contenues dans le rapport annuel 2020 (p.94-95 et p.125-126).

### 5. Litiges

#### • Mâts

Certaines communes ainsi que quatre provinces perçoivent, depuis 1997, une redevance annuelle sur les pylônes, mâts ou antennes situés sur leur territoire. Orange Belgium continue à déposer des réclamations à l'encontre de chaque avis d'imposition relatif à ces redevances. Ces derniers sont actuellement contestés devant les tribunaux civils (tribunaux de première instance - chambre fiscale et cours d'appel).

Les opérateurs de téléphonie mobile ont conclu un accord au début de 2021 avec le Gouvernement wallon pour la période 2021-2022. Orange Belgium s'engage à verser un montant de 1,78 million d'euros sur 2 ans et à investir un montant supplémentaire de 3,6 millions d'euros dans les infrastructures de télécommunications en Région wallonne sur la période 2021-2022. La première tranche de 0,9 million d'euros sera versée au cours du second semestre de l'exercice comptable en cours.

#### • Accès au réseau câblé de Coditel Brabant (Telenet)

Suite au paiement par Orange Belgium de la provision relative aux coûts de set-up, Coditel Brabant (Telenet) a été en défaut de fournir l'accès à son réseau câblé dans le délai réglementaire de 6 mois. Ce défaut combiné au manque d'avancement sur le développement d'un service de gros effectif a poussé Orange Belgium à lancer une action judiciaire fin décembre 2016 à l'encontre de Coditel/Telenet pour manquement à ses obligations réglementaires. Considérant que la mise en œuvre d'une solution technique était toujours en cours au début de 2018, la procédure a été mise en suspens. L'affaire est réactivée et Telenet a déposé ses conclusions le 6 mars 2020. Les audiences ont lieu au cours du mois d'octobre 2021.

#### • Accès au réseau câblé de Telenet – chaîne propre

Sur la base des décisions sur l'accès régulé aux réseaux câblés, Orange Belgium a le droit d'offrir à ses clients « retail » TV des « chaînes propres », à savoir des chaînes qui ne sont pas offertes commercialement par les câblo-opérateurs. Tandis que VOO a fourni l'accès à une telle chaîne propre (Eleven Sports 3) sur son réseau, Telenet a refusé de proposer pareil accès à des conditions raisonnables. Début 2018, Orange Belgium a lancé une procédure judiciaire contre Telenet pour violation de ses obligations réglementaires devant le Tribunal de commerce d'Anvers.

Le 30 mai 2018 le Tribunal de commerce d'Anvers a rejeté la demande d'Orange Belgium. Orange Belgium a fait appel de ce jugement.

Le 11 avril 2019, la Cour d'appel a jugé Telenet en violation de ses obligations réglementaires et coupable d'avoir abusé de sa position dominante.

Telenet a fait appel de la décision de la Cour d'appel devant la Cour Suprême, laquelle a rejeté l'appel le 7 octobre 2021. La Cour Suprême a confirmé les conclusions de la Cour d'appel qui considéraient que Telenet abusait de sa position dominante et proposait des conditions déraisonnables pour les services régulés. En conséquence, la décision du 11 avril 2021 de la Cour d'appel d'Anvers est définitive.

Orange Belgium réclame 250 000 euros (montant total d'astreinte) à Telenet pour ne pas s'être conformé à la décision de la Cour d'appel. Cette demande est contestée par Telenet devant le juge des saisies. Un jugement est prononcé le 22 octobre 2020, concluant que la demande d'Orange Belgium n'était pas fondée.

Orange Belgium a fait appel de ce jugement le 7 décembre 2020 à la Cour d'appel d'Anvers. L'audience d'introduction visant à fixer un calendrier pour l'échange de mémoires a eu lieu le 6 janvier 2021. La date du plaidoyer a été avancée du 23 mars 2022 au 17 novembre 2021.

#### • Accès au réseau câblé de Telenet – profil propre

Dans la régulation de l'accès aux réseaux câblés, les opérateurs alternatifs ont le droit de commercialiser des profils internet qui ne sont pas commercialisés par les câblo-opérateurs régulés, à savoir des profils internet avec des vitesses upload/download et/ou volumes différents des vitesses et/ou volumes offerts par le câblo-opérateur à ses propres clients retail. Malgré plusieurs requêtes faites par Orange Belgium à Telenet depuis 2015, Telenet a refusé d'octroyer pareil profil propre jusqu'en mai 2018. Considérant le dommage subi par Orange Belgium lié à ces refus, Orange Belgium a déposé une plainte formelle contre Telenet devant le régulateur en février 2018. Le 22 octobre 2018, le régulateur a publié sa décision et a constaté que Telenet avait violé son obligation réglementaire de fournir un profil propre à Orange Belgium. Orange Belgium a également mis Telenet en demeure en janvier 2019, lui demandant le dédommagement des dommages encourus. Face au refus de Telenet de payer les dommages et intérêts, Orange Belgium a introduit une action en réparation

devant le Tribunal des entreprises. Les plaidoiries ont eu lieu le 17 janvier 2020. Le 14 février 2020, le Tribunal des entreprises a déclaré Telenet en violation de ses obligations réglementaires et a accordé une partie des dommages-intérêts réclamés. Orange Belgium a décidé d'interjeter appel de ce jugement. Les plaidoiries auront lieu le 1er décembre 2021.

- **Lycamobile**

Le 19 février 2016, Lycamobile Belgium Limited et Lycamobile BVBA ont entamé une procédure judiciaire contre Orange Belgium (à l'époque Mobistar) devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles, réclamant des dommages et intérêts pour le lancement commercial prétendument tardif des services 4G de Lycamobile. L'affaire a été plaidée devant le Tribunal lors de l'audience du 10 mars 2017. Par jugement en date du 12 mai 2017, le Tribunal de commerce de Bruxelles a débouté Lycamobile de sa demande et lui a ordonné de verser à Orange Belgium une indemnité au titre des frais de procédure pour un montant de 18 000 euros. Le jugement a été signifié à Lycamobile le 3 juillet 2017. Par conséquent, Lycamobile a versé la somme de 18 000 euros à Orange Belgium. Le 11 août 2017, Lycamobile a interjeté appel de ce jugement devant la Cour d'appel de Bruxelles. L'audience introductive d'instance s'est tenue le 21 septembre 2017. Lors de cette audience, un calendrier a été défini pour le dépôt des conclusions. L'affaire a été plaidée à l'audience du 1<sup>er</sup> octobre 2021 et nous attendons actuellement l'arrêt.

- **Euphony Benelux S.A. (en faillite)**

Le 2 avril 2015, Orange Belgium a été cité par les curateurs de la faillite d'Euphony Benelux S.A. afin de comparaître devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles à l'audience du 17 avril 2015. Les curateurs réclament la condamnation d'Orange Belgium au paiement d'un montant provisionnel d'un (1) euro à titre d'arriérés de commissions et d'indemnité d'éviction. Dans ce contexte, les curateurs réclament la condamnation d'Orange Belgium à produire tous les documents pertinents pour permettre aux curateurs de calculer les montants réclamés.

Par jugement du 17 avril 2018, le Tribunal a rejeté la demande de la curatelle pour ce qui concerne l'indemnité d'éviction et a désigné un expert dans le cadre de la demande portant sur les arriérés de commissions. Orange Belgium a interjeté appel contre ce jugement devant la Cour d'appel de Bruxelles. L'audience d'introduction a eu lieu et la Cour d'appel a fixé un calendrier d'échange. Aucune date de plaidoirie n'a été fixée.

- **Partage de réseaux**

Les mesures provisoires imposées par l'Autorité belge de la Concurrence ont pris fin le 16 mars 2020 et Orange Belgium et Proximus ont repris la mise en œuvre du projet. Le 1er avril 2020, les deux sociétés ont transféré les collaborateurs concernés vers MWingz, la nouvelle opération conjointe.

Parallèlement, une enquête sur le fond a été engagée par l'Autorité belge de la Concurrence. Cette enquête est actuellement en cours.

- **Points de transit – liens d'interconnexion**

Telenet a inclus dans son offre de référence régulée de 2014 une redevance de 5 000 euros par Gb de capacité de trafic d'interconnexion Internet. Les frais n'ont été mentionnés dans aucune décision réglementaire finale sur les prix. Cette redevance n'a pas été appliquée en 2014, 2015, 2016, 2017. Ce n'est qu'à partir de 2018 que Telenet a commencé à facturer ce montant pour chaque point de transit et chaque augmentation de capacité d'interconnexion. Orange Belgium a systématiquement contesté les montants facturés pour les points de transit.

La décision de mai 2020 sur les frais de gros n'impose qu'une charge de ~ 170 euros / mois pour 100 Gb. Orange Belgium a continué de refuser de payer les frais fondés sur les anciens montants. Telenet a entamé une procédure judiciaire devant le tribunal d'entreprise de Malines. Les plaidoiries auront lieu le 25 mars 2022.

## 6. Événements postérieurs à la clôture

Aucun autre événement significatif n'est survenu après la clôture du troisième trimestre et des neuf premiers mois de 2021.

## 7. Calendrier financier 2021

11 février Résultats financiers du T4 2021 (7h00 CET) – Communiqué de presse

11 février Résultats financiers du T4 2021 (14h00 CET) – Conférence téléphonique

*Il s'agit d'un calendrier provisoire, sujet à modifications*

## 8. Conférence téléphonique

Date : jeudi 21 octobre 2021

Heure : 10h00 (CET), 9h00 (UK), 04h00 (US/NY)

Code pin : 11164399#

Veillez à vous connecter 10 minutes avant le début de la conférence téléphonique.

## 9. Actions

Les volumes des transactions et cours de clôture se basent sur les transactions effectuées sur NYSE Euronext Bruxelles.

	T3 2020	T3 2021
<b>Transactions</b>		
Cours de clôture moyen (en euros)	14,3	19,7
Volume quotidien moyen	48 944	6 961
Valeur quotidienne moyenne (en millions d'euros)	0,7	0,1
<b>Actions et capitalisation</b>		
Nombre total d'actions (en millions)	60,01	59,94
Actions propres (en milliers)	104,1	-
Cours de clôture (en euros)	13,8	19,4
Capitalisation boursière (en millions d'euros)	827,0	1 164,1

## 10. États financiers consolidés

### Compte de résultats consolidé

en millions d'euros	30.09.2020	30.09.2021
<b>Services facturés aux clients</b>	<b>676,4</b>	<b>702,5</b>
Convergence	162,9	188,3
Mobile seul	440,3	431,4
Fixe seul	43,3	52,4
Services informatiques & Intégration	29,9	30,4
Vente d'équipement	89,4	95,8
Vente en gros	182,8	178,9
Autres revenus	23,3	25,0
<b>Chiffre d'affaires consolidé</b>	<b>971,9</b>	<b>1 002,1</b>
Achats de matériel	-115,6	-129,0
Autres coûts directs	-281,9	-284,6
Pertes de la valeur sur les créances clients et des autres débiteurs, y compris d'actifs de contrats	-3,2	-3,0
<b>Coûts directs</b>	<b>-400,7</b>	<b>-416,6</b>
<b>Charges de personnel</b>	<b>-111,3</b>	<b>-113,3</b>
Dépenses commerciales	-26,5	-22,3
Autres dépenses IT et réseau	-73,5	-72,8
Frais immobiliers	-10,5	-5,5
Frais généraux	-44,6	-41,2
Autres produits indirects	17,4	21,1
Autres coûts indirects	-46,2	-50,6
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	-37,1	-41,6
<b>Coûts indirects</b>	<b>-221,0</b>	<b>-212,9</b>
Autres frais de restructuration (*)	-4,7	-3,3
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-176,8	-223,0
Quote-part dans le profit (la perte) des sociétés associées	0,1	0,2
<b>Résultat opérationnel (EBIT)</b>	<b>57,5</b>	<b>33,2</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-4,3</b>	<b>-2,1</b>
Charges financières	-4,3	-2,1
Revenus financiers	0,0	0,0
<b>Résultat courant avant impôts (PBT)</b>	<b>53,3</b>	<b>31,1</b>
Impôts	-11,3	-5,7
<b>Résultat net consolidé (**)</b>	<b>41,8</b>	<b>25,3</b>
Résultat net consolidé part du groupe	41,8	25,3
<b>État du Résultat Global Consolidé</b>		
Résultat des activités poursuivies et de la période	41,8	25,3
Autres éléments du résultat global (couverture de flux de trésorerie net de taxes)	0,9	0,1
Résultat global de l'ensemble consolidé	42,7	25,4
<b>Part du groupe dans le résultat global consolidé de la période</b>	<b>42,7</b>	<b>25,4</b>
<b>Résultat de base par action (en EUR)</b>	<b>0,70</b>	<b>0,42</b>
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires (hors actions propres)	59 898 567	59 944 757
<b>Résultat dilué par action (en EUR)</b>	<b>0,70</b>	<b>0,42</b>
Nombre moyen pondéré dilué des actions ordinaires (hors actions propres)	59 898 567	59 944 757

\* Les charges de restructuration englobent des frais de résiliation de contrats et de licenciement ainsi que les coûts d'acquisition et d'intégration.

\*\* Il n'y a pas d'activités non poursuivies. Le résultat net de l'exercice correspond au résultat net des activités poursuivies.

## État consolidé de la situation financière

en millions d'euros	31.12.2020	30.09.2021
<b>ACTIF</b>		
Ecart d'acquisition	104,4	104,4
Autres immobilisations incorporelles	250,0	246,8
Immobilisations corporelles	707,6	631,2
Droits d'utilisation des actifs loués	303,8	317,5
Titres mis en équivalence	5,5	5,7
Actifs financiers non courants	2,3	2,6
Autres actifs non courants	0,6	0,7
Actifs d'impôts différés	3,1	2,6
<b>Total actifs non-courants</b>	<b>1 377,3</b>	<b>1 311,5</b>
Stocks	26,7	19,0
Créances clients	207,5	189,8
Autres actifs liés aux contrats conclus avec des clients	63,2	52,7
Actifs financiers courants	0,4	0,4
Dérivés actifs courants	0,3	0,4
Autres actifs courants	7,4	3,1
Impôts et taxes d'exploitation actifs	1,4	2,7
Actifs d'impôt exigible	0,3	2,2
Charges constatées d'avance	6,8	13,0
Disponibilités et quasi-disponibilités	60,8	60,7
<b>Total de l'actif courant</b>	<b>374,7</b>	<b>343,9</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 752,0</b>	<b>1 655,4</b>
<b>PASSIF</b>		
Capital social	131,7	131,7
Réserve légale	13,2	13,2
Réserves (hors réserve légale)	470,6	464,7
Actions propres	-1,5	0,0
<b>Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère</b>	<b>613,9</b>	<b>609,6</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>613,9</b>	<b>609,6</b>
Passifs financiers non courants	3,5	123,3
Passifs locatifs non courants	259,6	281,1
Provisions pour démantèlement non courants	77,1	76,7
Autres passifs non courants	2,3	2,5
Impôts différés passifs	8,2	3,4
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>350,7</b>	<b>487,0</b>
Dettes fournisseurs d'immobilisations courants	57,0	40,9
Dettes fournisseurs	296,5	282,2
Passifs financiers courants	202,1	0,7
Passifs locatifs courants	44,4	36,7
Dérivés passifs courants	0,5	0,4
Avantages du personnel courants	33,7	37,7
Provisions pour démantèlement courants	5,5	5,5
Provisions pour restructuration courants	1,2	1,1
Autres passifs courants	3,8	5,7
Impôts et taxes d'exploitation passifs	77,2	87,2
Impôt sur les sociétés	4,8	6,6
Passif lié aux contrats conclus avec des clients	59,0	53,7
Produits constatés d'avance	1,6	0,6
<b>Total des passifs courants</b>	<b>787,3</b>	<b>558,8</b>
<b>Total du passif</b>	<b>1 752,0</b>	<b>1 655,4</b>

## État consolidé des flux de trésorerie

en millions d'euros	30.09.2020	30.09.2021
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>		
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>41,8</b>	<b>25,3</b>
<b>Éléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie</b>		
Impôts et taxes d'exploitation	20,7	19,4
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	176,8	223,0
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	37,1	41,6
Résultat de cession	-1,0	-1,5
Dotations (reprises) des provisions	-2,7	-0,7
Résultat des entités mises en équivalence	-0,1	-0,2
Impôt sur les sociétés	11,3	5,7
Résultat financier	4,3	2,1
Rémunération en actions	-0,2	0,0
Pertes de valeur sur les créances clients et autres débiteurs, y compris d'actifs de contrats	3,2	3,0
	<b>249,4</b>	<b>292,4</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>		
Diminution (augmentation) des stocks bruts	13,1	7,7
Diminution (augmentation) des créances clients brutes	29,8	16,4
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	-16,6	-15,6
Variations des autres actifs liés aux contrats conclus avec des clients	6,2	10,5
Variations du passif lié aux contrats conclus avec des clients	-7,4	-5,3
Variations des autres éléments d'actif et de passif	-1,0	7,3
	<b>24,1</b>	<b>21,1</b>
<b>Autres décaissements nets</b>		
Impôts et taxes d'exploitation décaissés	-12,7	-15,1
Intérêts décaissés nets et effet taux des dérivés net	-4,2	-2,8
Impôt sur les sociétés décaissé	-7,8	-10,4
	<b>-24,7</b>	<b>-28,3</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>290,6</b>	<b>310,6</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		
<b>Acquisitions (cessions) d'immobilisations incorporelles et corporelles</b>		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-106,8	-143,3
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisations	-15,4	-16,1
Investissements dans les sociétés contrôlées et entreprises acquises, nets de la trésorerie acquise	-0,4	-0,4
Diminution (augmentation) des placements et autres actifs financiers	-0,2	-0,1
<b>Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement</b>	<b>-122,8</b>	<b>-159,8</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		
Remboursements d'emprunts non courants	-26,8	-81,2
Remboursements des dettes locatives	-37,5	-40,0
Augmentation (diminution) des découverts bancaires et des emprunts à court terme	-6,2	0,0
Rachat d'actions propres	-1,3	0,1
Variations de capital – propriétaires de la société mère	-0,1	0,2
Dividendes versés aux propriétaires de la société mère	-30,0	-30,0
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>-101,9</b>	<b>-150,9</b>
<b>Variation nette des disponibilités et quasi-disponibilités</b>	<b>65,9</b>	<b>-0,1</b>
<b>Disponibilités et quasi-disponibilités à l'ouverture</b>	<b>20,2</b>	<b>60,8</b>
dont disponibilités des activités poursuivies	18,3	32,0
dont quasi-disponibilités des activités poursuivies	1,9	28,8
Variation monétaire des disponibilités et quasi-disponibilités	65,9	-0,1
<b>Disponibilités et quasi-disponibilités à la clôture</b>	<b>86,1</b>	<b>60,7</b>
dont disponibilités des activités poursuivies	25,4	25,0
dont quasi-disponibilités des activités poursuivies	60,7	35,7
<b>Cash-flow organique (*)</b>	<b>130,9</b>	<b>111,1</b>

\* Flux de trésorerie généré par l'activité diminué des investissements corporels et incorporels augmenté du produit de cession des immobilisations corporelles et incorporelles diminué des remboursements des dettes locatives.

## 11. Glossaire

### KPI Financiers

#### Chiffre d'affaires

chiffre d'affaires par offre	Chiffre d'affaires du groupe réparti entre services convergents, services mobiles, services fixes, services d'intégration et des technologies de l'information, de gros (wholesale), vente d'équipement et autres revenus.
Services facturés aux clients	Agrégation des chiffres d'affaires des services convergents, services mobiles, services fixes et services d'intégration et des technologies de l'information.
services convergents	Chiffre d'affaires provenant des offres convergentes B2C (hors vente d'équipement). Une offre convergente est définie comme une offre combinant au moins un accès haut débit (xDSL, FTTH, câble ou fixe- 4G (fLTE) avec verrouillage de cellule) et un contrat de téléphonie mobile (à l'exclusion des MVNO : Mobile Virtual Network Operator). Le chiffre d'affaires des services convergents n'inclut pas les revenus d'itinérance des visiteurs et des entrants.
Services mobile only	Le chiffre d'affaires issu des offres mobiles (hors offres convergentes B2C et vente d'équipement) et de la connectivité M2M, hors revenus d'itinérance des visiteurs et des entrants.
services fixes	Le chiffre d'affaires des offres fixes (hors offres convergentes B2C et ventes d'équipements) incluant (i) l'accès à la large bande sur réseau fixe, (ii) l'accès à la bande étroite sur réseau fixe et (iii) l'infrastructure de données, les réseaux gérés et les appels téléphoniques entrants aux centres de relation avec la clientèle.
services d'intégration et des technologies de l'information	Les revenus des services de collaboration (conseil, intégration, messagerie, gestion de projets), des services d'application (gestion de la relation client et applications d'infrastructure), des services d'hébergement, des services de cloud, des services de sécurité, des services M2M et de vidéoconférence. Cela comprend également les ventes d'équipement associées à la fourniture de ces services.
Services aux opérateurs	Les revenus générés par les opérateurs tiers pour (i) les services mobiles: les revenus entrants, l'itinérance des visiteurs, l'interconnexion mobile domestique (partage des réseaux et accord d'itinérance domestique) et MVNO, et pour (ii) les services «carriers» fixes.
Ventes d'équipements	Les revenus de toutes les ventes d'équipements mobiles et fixes, à l'exclusion (i) des ventes d'équipements associées à la fourniture de services d'intégration et des technologies de l'information, et (ii) des ventes d'équipements aux négociants et courtiers.
Autres revenus	Ils englobent (i) les ventes d'équipements aux courtiers et aux négociants, (ii) les revenus des services de portail et de publicité en ligne, (iii) les activités transversales et (iv) les autres revenus divers.

#### Éléments du compte de résultat

Données à base comparable	Des données à méthodes, périmètre et taux de change comparables sont présentées pour la période précédente. Le passage des données historiques aux données à base comparable consiste à conserver les résultats de la période écoulée et à retraiter les résultats de la période correspondante de l'exercice précédent, dans le but de présenter, sur des périodes comparables, des données financières à méthodes, périmètre et taux de change comparables. La méthode utilisée est d'appliquer aux données de la période correspondante de l'exercice précédent, les méthodes et le périmètre de la période écoulée ainsi que les taux de change moyens utilisés pour le compte de résultat de la période écoulée. Les variations en données à base comparable permettent de refléter l'évolution organique de l'activité. Les données à base comparable ne constituent pas des agrégats financiers définis par les normes IFRS et peuvent ne pas être comparables aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres entreprises.
EBITDAaL (EBITDA after Leases) (depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2019)	Résultat net des activités poursuivies avant impôt sur les sociétés, avant résultat financier hors intérêts sur dettes locatives, avant résultat des entités mises en équivalence, avant pertes de valeur des écarts d'acquisition et des actifs immobilisés, avant reprise des réserves de conversion des entités liquidées, avant effets liés aux prises de contrôle, avant dotations aux amortissements des actifs immobilisés, avant effets des principaux litiges, avant charges spécifiques de personnel, avant revue du portefeuille d'actifs immobilisés, de titres et d'activités, avant coûts des programmes de restructuration, avant coûts d'acquisition et d'intégration. L'EBITDAaL ne constitue pas un agrégat financier défini par les normes IFRS et peut ne pas être comparable aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres entreprises.

#### Éléments de flux de trésorerie

Cash-flow opérationnel	Il s'agit de l'EBITDAaL après déduction des eCapex.
Cash-flow organique	Le cash-flow organique correspond au flux net de trésorerie généré par les activités d'exploitation, après déduction des capex/eCapex et après remboursement des passifs de location, majoré des produits de la vente d'immobilisations corporelles, après ajustement pour tenir compte des paiements relatifs à l'acquisition de licences de télécommunication.
eCAPEX	(i) investissements corporels et incorporels hors licences de télécommunication et hors actifs financés, (ii) diminués des prix de cession des actifs incorporels et corporels cédés. Les e-CAPEX ne constituent pas un agrégat financier défini par les normes IFRS et peuvent ne pas être comparables aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres entreprises.
Licences de télécommunication décaissées	Décaissements liés aux acquisitions des licences et des spectres de fréquences.
Variations du BFR	Correspond à la variation des stocks nets, plus la variation des créances clients brutes, plus la variation des dettes aux fournisseurs, plus la variation des autres éléments du BFR.
Autres éléments opérationnels	Principalement la compensation d'éléments non monétaires inclus dans l'EBITDA ajusté, d'éléments non inclus dans l'EBITDA ajusté, mais inclus dans le flux net de trésorerie généré par l'activité et la variation des dettes fournisseurs liées aux immobilisations.
Variation de la dette nette	Variation du niveau de la dette nette.

### KPI opérationnels



## Convergence

Base de clients convergents B2C	Le nombre de clients B2C titulaires d'une offre combinant au moins un accès haut débit (xDSL, FTTH, câble ou fixe-4G (fLTE) avec verrouillage de cellule) et un forfait de téléphonie vocale mobile (à l'exclusion des MVNO).
ARPO convergence B2C	Le revenu trimestriel moyen par offre (ARPO) des services convergents est calculé en divisant (a) les revenus des offres convergentes facturées aux clients B2C (hors ventes d'équipements) au cours des trois derniers mois, par (b) la moyenne pondérée du nombre d'offres convergentes au cours de la même période. La moyenne pondérée du nombre d'offres convergentes est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la même période. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre d'offres convergentes en début et en fin de mois. L'ARPO convergent est le chiffre d'affaires mensuel par offre convergente.

## Mobile

Base clients mobile (hors MVNO)	Nombre de clients détenteurs d'une carte SIM active, y compris (i) M2M et (ii) les entreprises et Internet partout (hors MVNO).
Forfait	Client avec lequel Orange a un accord contractuel formel dont les frais d'accès et les utilisations additionnelles des services voix et données sont facturés mensuellement.
Prépayé	Client qui a signé un contrat avec Orange et qui paie en avance toute utilisation voix ou données en achetant des recharges dans des points de vente par exemple.
M2M (machine-to-machine)	Échange d'informations entre des machines, établi entre un système de contrôle central (serveur) et tout type d'équipement, via un ou plusieurs réseaux de communication.
Clients convergents B2C mobile	Nombre de lignes mobiles des clients convergents B2C.
Clients mobile	Nombre de clients mobile (voir la définition de ce terme) à l'exclusion des clients convergents mobile (voir la définition de ce terme).
clients MVNO (Mobile Virtual Network Operator)	Clients d'un opérateur de réseau mobile virtuel hébergés sur les réseaux d'Orange.
ARPO mobile (trimestriel)	Le revenu trimestriel moyen par offre (ARPO) des services mobiles est calculé en divisant (a) le chiffre d'affaires des services mobiles seul facturés aux clients, générés au cours des trois derniers mois, par (b) la moyenne pondérée du nombre de clients mobiles seul (hors clients M2M) sur la même période. La moyenne pondérée du nombre de clients est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la période considérée. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre de clients en début et en fin de mois. L'ARPO mobile seul est le chiffre d'affaires mensuel par client.

## Fixe

Nombre de lignes (cuivre + FTTH)	Nombre de lignes fixes exploitées par Orange.
Clients convergents haut débit B2C	Le nombre de clients B2C titulaires d'une offre combinant au moins un accès haut débit (xDSL, FTTH, câble ou fixe-4G (fLTE) avec verrouillage de cellule) et un forfait de téléphonie vocale mobile (à l'exclusion des MVNO).
Clients fixes haut débit	Nombre de clients fixes haut débit à l'exclusion des clients convergents haut débit (voir la définition de ce terme).
ARPO haut débit fixe (trimestriel)	Le chiffre d'affaires trimestriel moyen par offre (ARPO) des services fixes haut débit (xDSL, FTTH, 4G fixe (fLTE), satellite et Wimax) est calculé en divisant (a) le chiffre d'affaires des services fixes haut débit généré au cours des trois derniers mois, par (b) la moyenne pondérée du nombre d'accès au cours de la même période. La moyenne pondérée du nombre d'accès est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la période considérée. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre d'accès en début et en fin de mois. L'ARPO est le chiffre d'affaires mensuel par accès.

## Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation englobe les sociétés suivantes : Orange Belgium S.A. (100 %), la société luxembourgeoise Orange Communications Luxembourg S.A. (100 %), IRISnet S.C.R.L. (28,16 %), Smart Services Network S.A. (100 %), Walcom Business Solutions S.A. (100 %), A3COM S.A. (100 %), A & S Partners S.A. (100 %), Upsize N.V. (100 %), BKM N.V. (100 %), CCP@S B.V. (100 %) et Mwingz S.R.L. (50%).

## Arrondissement

En raison de l'arrondissement, les chiffres présentés peuvent ne pas correspondre exactement aux totaux fournis et les pourcentages peuvent ne pas refléter exactement les chiffres absolus.

## Traduction

Ce texte a été écrit en anglais. Si une différence est trouvée dans les textes, ou s'il y a divergence d'opinion sur leur interprétation, alors le texte anglais prévaudra.

## À propos d'Orange Belgium

Orange Belgium est l'un des principaux opérateurs de télécommunications sur le marché belge, avec plus de 3 millions de clients, et au Luxembourg, via sa filiale Orange Communications Luxembourg.

En tant qu'acteur convergent, il fournit des services de télécommunications mobiles, d'internet et de télévision aux particuliers et des services mobiles et fixes innovants aux entreprises. Son réseau mobile ultra-performant dispose des technologies 2G, 3G, 4G et 4G+ et fait l'objet d'investissements permanents.

Orange Belgium est une filiale du Groupe Orange, l'un des principaux opérateurs européens et africains spécialisés dans la téléphonie mobile et l'accès internet, ainsi que l'un des leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises.

Orange Belgium est coté à la bourse de Bruxelles (OBEL).

Pour plus d'informations : [corporate.orange.be](http://corporate.orange.be), [www.orange.be](http://www.orange.be) ou suivez nous sur Twitter : [@pressOrangeBe](https://twitter.com/pressOrangeBe).

### Relations investisseurs :

Ana Castaño Lopez	<a href="mailto:ana.castanolopez@orange.com">ana.castanolopez@orange.com</a>	+32 468 46 95 31
Koen Van Mol	<a href="mailto:koen.vanmol@orange.com">koen.vanmol@orange.com</a>	+32 495 55 14 99

[ir@orange.be](mailto:ir@orange.be)

### Contact presse

Annelore Marynissen	<a href="mailto:annelore.marynissen@orange.com">annelore.marynissen@orange.com</a>	+32 479 016 058
Younes Al Bouchouari	<a href="mailto:younes.albouchouari@orange.be">younes.albouchouari@orange.be</a>	+32 477 69 87 73